



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
20 décembre 2016

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques**

Cinquième session

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption des décisions et du rapport de la session

**Projets de décision pour la cinquième session de la Plénière
de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente note contient des projets de décision qui sont présentés pour examen par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme ») à sa cinquième session. Elle a été établie par le Secrétaire exécutif en vue d'aider la Plénière à élaborer des décisions sur les points figurant à l'ordre du jour de la session. Les projets de décision suivent la structure des décisions adoptées par la plénière à ses sessions précédentes. La note indique le point de l'ordre du jour provisoire (IPBES/5/1/Rev.1) au titre duquel chaque projet de décision devrait être examiné.

**I. Projet de décision : Mise en œuvre du programme de travail
initial de la Plateforme**

2. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte introductif ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 5 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial) :

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques¹, qui comprend les difficultés rencontrées et les enseignements tirés durant la troisième année de mise en œuvre du programme de travail,

Reconnaissant les contributions remarquables apportées à ce jour par tous les experts à la mise en œuvre du programme de travail et les remerciant pour leur indéfectible engagement,

* IPBES/5/1/Rev.1.

¹ IPBES/5/2.

Encourageant les gouvernements et les organisations concernées à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail, notamment par le biais de la nomination d'experts et l'examen des versions préliminaires des produits,

3. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 5 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial) :

I

Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

1. *Décide* de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme conformément à la présente décision et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-5/[],

4. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 a) de l'ordre du jour provisoire (Renforcement des capacités) :

II

Renforcement des capacités

1. *Accueille avec satisfaction* le plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités², en notant qu'il s'agit d'un document évolutif destiné à orienter les travaux de la Plateforme et la collaboration avec les partenaires en vue de réaliser les produits 1 a) et 1 b) du programme de travail initial;

2. *Prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de mettre en œuvre le plan glissant susmentionné et de lui faire rapport à sa sixième session sur les progrès accomplis dans ce domaine;

3. *Encourage* les États membres et observateurs de la Plateforme à mettre à profit les réunions régionales de consultation prévues en 2017 au titre du plan glissant relatif au renforcement des capacités pour accroître leurs contributions à l'examen externe des projets d'évaluation;

4. *Accueille avec satisfaction* les premières contributions des organisations partenaires aux initiatives de renforcement des capacités relevant du plan glissant, et invite d'autres organisations à se joindre à ces efforts en fournissant des contributions techniques ou financières concordant plus étroitement avec les besoins recensés en matière de renforcement des capacités;

5. *Prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités d'améliorer encore la collaboration avec d'autres organisations aux fins de mise en œuvre du plan glissant;

6. *Prie* le Bureau d'envisager, avec l'appui de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le moyen le plus efficace d'obtenir un appui supplémentaire pour le renforcement des capacités, y compris la possibilité d'une troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités en 2017.

5. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 b) de l'ordre du jour provisoire (Systèmes de savoirs autochtones et locaux) :

III

Base de connaissances

1. *Approuve* l'approche pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux³ qui figure dans l'annexe [] de la présente décision et prie le Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui de l'Équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, de la mettre en œuvre;

2. *Invite* les peuples autochtones et les communautés locales et leurs représentants, ainsi que des experts en savoirs autochtones et locaux, à s'engager dans les

² Le projet de plan glissant pour le renforcement des capacités est présenté dans le document IPBES/5/INF/3.

³ Le projet d'approche de la Plateforme pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux figure dans l'annexe du document IPBES/5/4.

activités décrites dans l'approche, en particulier au moyen du mécanisme participatif, pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux;

3. *Invite* les gouvernements, les parties prenantes, les partenaires stratégiques et autres intéressés à apporter un appui aux activités qui mobilisent les savoirs autochtones et locaux là où ces savoirs sont requis mais ne sont pas disponibles sous une forme directement utilisable, et qui accroissent la capacité des autochtones et des communautés locales de participer à la Plateforme et d'en bénéficier;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions voulues pour mettre en œuvre l'approche, y compris la mise en place du mécanisme participatif.

6. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 c) de l'ordre du jour provisoire (Connaissances et données) :

5. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour 2017 et 2018⁴ figurant dans l'annexe [] de la présente décision;

6. *Prie* l'équipe spéciale sur les connaissances et les données de mettre en œuvre le plan de travail pour 2017 et 2018 en tenant compte des observations reçues au cours de la cinquième session de la Plénière, et de lui faire rapport à ses sixième et septième sessions sur les progrès accomplis dans ce domaine.

7. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 5 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial) :

IV

Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales

1. *Se félicite* des progrès accomplis dans la réalisation de l'évaluation mondiale et des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques^{5,6}.

8. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 5 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial) :

V

Évaluations thématiques

1. *Se félicite* des activités entreprises pour diffuser et communiquer le résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire ainsi que les différents chapitres du rapport et leurs résumés analytiques⁷;

2. *Se félicite également* des progrès accomplis dans la réalisation de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres⁸.

9. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 f) de l'ordre du jour provisoire (Évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité) :

3. *Approuve* le rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages⁹ figurant dans l'annexe [] de la présente décision;

[4. *Approuve également* la réalisation d'une évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages selon les procédures pour l'établissement des produits de la

⁴ Le projet de plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour 2017 et 2018 figure dans l'annexe du document IPBES/5/5.

⁵ IPBES/5/INF/8.

⁶ IPBES/5/INF/7.

⁷ IPBES/5/INF/1.

⁸ IPBES/5/INF/9.

⁹ Le projet de rapport de cadrage figure dans le document IPBES/5/7.

Plateforme, comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l'annexe [] de la présente décision, après sa [cinquième][sixième] session, pour examen à sa [huitième][neuvième] session;]

[4 bis. *Décide* d'examiner le calendrier de réalisation de cette évaluation dans le contexte de l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme.]

10. La Plénière souhaitera peut-être envisager le paragraphe ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 e) de l'ordre du jour provisoire (Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes) :

[5. *Approuve* la réalisation d'une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes selon les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l'annexe III de la décision IPBES-4/1, après sa [cinquième][sixième] session, pour examen à sa [huitième][neuvième] session;]

[5 bis *Décide* d'examiner le calendrier de réalisation de cette évaluation dans le contexte de l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme.]

11. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 5 de l'ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial) :

VI

Évaluations méthodologiques

1. *Se félicite* des activités entreprises pour diffuser et communiquer le résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation des scénarios et des modèles de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que les différents chapitres du rapport et leurs résumés analytiques;

2. *Se félicite* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues dans la mise en œuvre du plan de travail pour la deuxième phase des travaux de la Plateforme concernant les scénarios et modèles¹⁰;

3. *Prie* le groupe d'experts sur les scénarios et les modèles créé en application du paragraphe 2 de la section V de la décision IPBES-4/1 de poursuivre ses travaux conformément au cadre de référence figurant dans l'annexe V de la décision IPBES-4/1 et de lui faire rapport à ses sixième et septième sessions sur les progrès accomplis dans ce domaine.

12. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 d) de l'ordre du jour provisoire (Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits) :

[4. *Approuve* la réalisation d'une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, selon les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l'annexe III de la décision IPBES-4/1, après sa [cinquième][sixième] session, pour examen à sa [huitième][neuvième] session;]

[4 bis *Décide* d'examiner le calendrier de réalisation de cette évaluation dans le contexte de l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme;]

5. *Se félicite* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues dans les travaux du groupe d'experts sur les valeurs pour faire en sorte que les valeurs et l'évaluation soient incorporées de manière appropriée dans toutes les évaluations effectuées par la Plateforme¹¹;

6. *Prolonge* le mandat du groupe d'experts sur les valeurs créé en application du paragraphe 5 de la section V de la décision IPBES-4/1 jusqu'à la septième session de la Plénière et prie le groupe de lui faire rapport à ses sixième et septième sessions sur les progrès accomplis.

¹⁰ IPBES/5/INF/2.

¹¹ IPBES/5/INF/13.

13. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 6 g) de l'ordre du jour provisoire (Outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques) :

VII

Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

1. *Se félicite* des progrès accomplis et des prochaines étapes prévues dans les activités menées par le groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques pour mettre en place le catalogue en ligne d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et dans l'appui aux évaluations que la Plateforme est en train de réaliser;
 2. *Approuve* la démarche relative à la production du contenu du catalogue¹² exposée dans l'annexe [] à la présente décision et prie le Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et en consultation avec le Bureau :
 - a) De poursuivre l'élaboration des orientations concernant la présentation de propositions d'éléments ainsi que l'examen, y compris le contrôle de la qualité, et la gestion du contenu du catalogue en ligne;
 - b) D'inviter les experts, les gouvernements et les parties prenantes à proposer des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques qui pourraient être incorporés dans le catalogue en ligne et de superviser l'établissement du catalogue;
 - c) D'entreprendre une évaluation de l'utilisation et de l'efficacité du prototype de catalogue en ligne dans le contexte de l'examen en vue de guider l'évolution future de la Plateforme (produit 4 e));
 3. *Prolonge* le mandat du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques jusqu'à la septième session de la Plénière et prie le groupe d'experts de lui faire rapport à ses sixième et septième sessions sur les progrès accomplis.
14. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme relevant du point 7 de l'ordre du jour provisoire (Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme) :

VIII

Appui technique au programme de travail

1. *Se félicite* des offres de contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail reçues au 9 mars 2017, qui figurent dans le tableau [] de l'annexe à la décision IPBES-5/[], et invite à soumettre, avant le 30 avril 2017, d'autres offres de contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail ainsi que des offres d'accueillir la septième session de la Plénière;
2. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant en annexe à la décision IPBES-5/[], les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail.

II. Projet de décision : Examen de la Plateforme et élaboration d'un deuxième programme de travail

15. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur l'examen de la Plateforme et l'élaboration d'un deuxième programme de travail relevant du point 8 de l'ordre du jour provisoire (Examen de la Plateforme) :

¹² La démarche envisagée pour élaborer le contenu du catalogue figure dans le document IPBES/5/8.

I

Examen de la Plateforme

1. *Approuve* le cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial¹³ figurant dans l'annexe [] de la présente décision, y compris le questionnaire à utiliser au cours de l'examen¹⁴, qui figure dans l'appendice du cadre;
2. *Prie* la commission d'examen, conformément au cadre susmentionné, de lui fournir à sa sixième session un rapport d'étape sur les progrès accomplis dans le processus d'examen et sur les premiers résultats de l'examen et de lui présenter, à sa septième session, un rapport final sur l'examen, comportant des recommandations sur la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme;
3. *Prie* l'équipe chargée du volet interne de l'examen de lui présenter le rapport demandé au paragraphe 10 du cadre susmentionné à sa sixième session.

16. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur l'examen de la Plateforme et l'élaboration d'un deuxième programme de travail relevant du point 9 b) de l'ordre du jour provisoire (Procédure d'établissement du deuxième programme de travail de la Plateforme) :

II

Élaboration d'un deuxième programme de travail

1. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'élaborer, pour examen par la Plénière à sa sixième session, des projets initiaux d'éléments du deuxième programme de travail, y compris les hypothèses pertinentes, la structure éventuelle et des orientations concernant la manière de solliciter les demandes, ainsi que des estimations préliminaires des coûts, en se penchant en particulier sur :
 - a) Le cadre chronologique du deuxième programme de travail dans le contexte d'un horizon de 10 ans permettant à ses produits de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de tout plan stratégique en matière de biodiversité qu'il est prévu d'adopter au titre de la Convention sur la diversité biologique;
 - b) Le choix de la date de réalisation d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, compte tenu des objectifs de développement durable, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de tout plan stratégique concernant la biodiversité qu'il est prévu d'adopter au titre de la Convention sur la diversité biologique;
 - c) Le nombre et le type d'autres évaluations et produits à prévoir, notant qu'une certaine souplesse peut être nécessaire pour permettre une transition sans heurt entre le premier et le deuxième programme de travail.
 - d) La réalisation des quatre fonctions de la Plateforme, compte tenu des leçons apprises;
 - e) Les modalités de mise en œuvre du programme de travail, en mettant à profit les premiers résultats de l'examen de la Plateforme (produit 4 e)) en ce qui concerne les modalités de la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, notamment la structure de l'appui technique, les équipes spéciales et les groupes d'experts, la composition du secrétariat et les procédures, le cas échéant.

¹³ Le projet de cadre figure dans l'annexe du document IPBES/5/11.

¹⁴ Le projet de questionnaire est reproduit dans l'appendice de l'annexe du document IPBES/5/11.

III. Projet de décision : Dispositions financières et budgétaires

17. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur les dispositions financières et budgétaires relevant du point 7 de l'ordre du jour provisoire (Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme) :

La Plénière,

Se félicitant des contributions en espèces et en nature reçues depuis la quatrième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

Prenant note de l'état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour¹⁵, qui figure dans les tableaux [] et [] de l'annexe à la présente décision,

Prenant note également des annonces de contributions pour la période allant au-delà de 2016,

Prenant note en outre de l'état des dépenses pour l'exercice biennal 2015-2016¹⁶, qui figure dans les tableaux [] et [] de l'annexe à la présente décision, ainsi que des économies réalisées au cours de cet exercice biennal,

1. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations d'intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale et à apporter des contributions en nature pour soutenir les activités de la Plateforme;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, agissant sous la direction du Bureau, de lui faire rapport à sa sixième session sur les dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017;

3. *Adopte* le budget révisé pour l'exercice biennal 2017-2018¹⁷, d'un montant de [] dollars, qui figure dans le tableau [] de l'annexe à la présente décision;

4. *Prend note* du projet de budget pour 2019¹⁸, d'un montant de [] dollars, qui figure dans le tableau [] de l'annexe à la présente décision, sachant qu'il devra encore être révisé avant d'être adopté;

5. *Prie* les experts désignés par les pays développés pour siéger au sein des groupes d'experts ou organes subsidiaires de la Plateforme de confirmer qu'ils disposent de l'appui financier nécessaire pour participer aux travaux de la Plateforme;

6. *Approuve* la stratégie de collecte de fonds pour la Plateforme¹⁹, qui figure dans l'annexe [] de la présente décision, et prie le Secrétaire exécutif, conformément aux procédures financières de la Plateforme et travaillant sous la direction du Bureau et avec l'appui des pays membres, de commencer à appliquer cette stratégie et de lui faire rapport sur les progrès dans ce domaine.

IV. Projet de décision : Ordre du jour provisoire, dates et lieu de la sixième session de la Plénière

18. La Plénière souhaitera peut-être envisager le projet de décision ci-après au titre du point 9 a) (Ordre du jour provisoire, organisation des travaux, dates et lieux des sixième et septième sessions de la plénière) :

La Plénière,

1. *Décide* que sa sixième session se tiendra du 18 au 24 mars 2018 à [];

¹⁵ Des récapitulatifs provisoires sont disponibles dans les tableaux 1 et 2 du document IPBES/5/10.

¹⁶ Des récapitulatifs provisoires sont disponibles dans les tableaux 3 et 4 du document IPBES/5/10.

¹⁷ Le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2017-2018 figure dans le tableau 5 du document IPBES/5/10.

¹⁸ Le projet de budget pour 2019 figure dans le tableau 6 du document IPBES/5/10.

¹⁹ Le projet de stratégie de collecte de fonds figure dans l'annexe du document IPBES/5/10.

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'organiser la sixième session de la Plénière en collaboration étroite avec le pays hôte et d'inviter les membres et observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de cette session;

3. *Prend note* du projet d'ordre du jour provisoire de cette sixième session²⁰, qui figure dans l'annexe à la présente décision et prie le Secrétaire exécutif d'arrêter définitivement la proposition d'organisation des travaux de cette session en tenant compte des observations reçues au cours de la cinquième session.

²⁰ Le projet d'ordre du jour provisoire figure dans l'annexe I du document IPBES/5/12.